

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 JANVIER 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 34
Pouvoirs : 3
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 24/01/2017

Le 30 janvier 2017, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, André COLLON (Remplace Christian BAISE), Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Christian BAISE (Remplacé par André COLLON), Hubert BONNET (Pouvoir Marc PECHOUX), Béatrice GUERIN (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Frédéric VALLOS (Pouvoir Françoise DUVILLARD),

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve), Daniel VIGNARD (Savigneux).

Secrétaire de séance : Yann GALLAY

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Délégation du droit de préemption sur la ZA de Savigneux

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge du Développement économique, informe le Conseil que les communes qui ont institué un droit de préemption sur tout ou partie de leur territoire, ont la possibilité de déléguer ce droit à la CCDSV, conformément à l'article L211-2 du code de l'urbanisme.

Cette possibilité permet de simplifier les transactions immobilières et d'accélérer les procédures administratives dans les domaines de compétence communautaire et notamment pour les zones d'activités.

La commune de Savigneux qui vient de réviser son PLU, a délibéré le 5 janvier 2017, pour renouveler sa délégation du droit de préemption à la communauté de communes Dombes Saône Vallée pour les zones UX et 1 AUX (zone artisanale en Prêle).

Pour exercer ce droit de préemption, la CCDSV doit au préalable avoir accepté cette délégation.

Il est rappelé que le président dispose lui-même d'une délégation du conseil communautaire au titre de la gestion courante (article L2122-22 du CGCT) pour exercer ce droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **ACCORTE** la délégation du droit de préemption de la commune de Savigneux sur les zones UX et 1 AUX (zone artisanale en Prêle).

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **- 3 FEV. 2017**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170130-2017C05-DE
Affichage le : **- 3 FEV. 2017**

A Trévoux, le 30 janvier 2017

Le Président
Bernard GRISON

